



COMMUNE DE TERCIS LES BAINS
ARRÊTÉ N° 2024-04-02
ARRETE PORTANT AUTORISATION
DE STATIONNEMENT D'UN VEHICULE TAXI

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le

ID : 040-214003147-20240423-2024_AR_04_02-AR



Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2213-2 ;

Vu le code de la route ;

Vu le code des transports ;

Vu le décret n° 2017-236 du 24 février 2017 portant création de l'Observatoire national des transports publics particuliers de personnes, du Comité national des transports publics particuliers de personnes et des commissions locales des transports publics particuliers de personnes ;

Vu l'arrêté municipal n°2024-04-01 en date du 22 avril 2024 fixant à 3 le nombre des autorisations de stationnement de taxis dans la commune de Tercis les Bains ;

Vu la demande en date du 16 novembre 2023 de Madame Nathalie RADUREAU en vue d'exploiter un taxi ;

ARRÊTE

Article 1er : Madame Nathalie RADUREAU est autorisée à faire stationner un véhicule taxi sur la Place de l'Eglise de la commune de Tercis les Bains. Cette autorisation de stationnement porte le numéro 3.

Article 2 : Le véhicule autorisé sur cet emplacement de stationnement est le suivant :

- Véhicule de la marque Mercedes-Benz, modèle GLB, dont le numéro d'immatriculation est GF-227-RJ

Article 3 : Toute modification intervenant dans l'exploitation du véhicule taxi devra être notifiée dans les meilleurs délais à l'autorité municipale.

Article 4 : La présente autorisation peut être suspendue ou retirée par l'autorité municipale après avis de la commission locale des transports publics particuliers de personnes, lorsque l'autorisation n'est pas exploitée de façon effective ou continue, ou en cas de violation grave ou répétée par son titulaire du contenu de cette autorisation ou de la réglementation applicable à la profession.

Article 5 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au titulaire de l'autorisation de stationnement et enregistré sur l'interface Mes.ADS.

Fait à Tercis les Bains, le 23 avril 2024

Le maire,

Dr Hikmat CHAHINE

